

L'« ÉCHO D'ALGER »

(*La Dépêche algérienne*, 22 nov. 1913)

Duroux, minotier :

Si vous pensez encore que je mérite d'être pendu, je demande qu'on envoie au gibet avant moi :

.....
Les fondateurs de l'« Écho d'Alger », qui impriment à l'aide de machines américaines.

Vous pendrez encore M. Manent, commanditaire de l'« Écho d'Alger », qui possède une automobile belge.

.....

Promotion violette
(*L'Écho d'Alger*, 10 mars 1914)

Officiers d'Académie
Plotin, publiciste, correspondant parlementaire de l'« Écho d'Alger » à Paris

L'ÉCHO D'ALGER
Constitution de société
(*L'Écho d'Alger*, 5 janvier 1920)

Par acte sous seings privés en date, à Alger, du 21 décembre 1919, enregistré, Il a été formé entre M. MAZÈRES ¹, entrepreneur de transports automobiles à Fez (Maroc), d'une part, et M. Étienne BAILAC, publiciste, à Alger, boulevard Carnot, n° 26, d'autre part, une société en commandite simple ayant pour raison sociale « E. BAILAC et Cie ».

Cette société, qui a pour objet l'exploitation du journal quotidien *L'Écho d'Alger*, a son siège social au n° 26 du boulevard Carnot.

Elle est constituée pour une durée de trente années qui commenceront à courir le 1^{er} janvier 1920 et prendront fin le 31 décembre 1949.

Le gérant de cette société est M. Étienne BAILAC, qui gère, administre et use seul de la signature sociale pour les besoins de la société.

Le capital social est de sept cent mille francs ; l'apport du commanditaire, M. Mazères, est de six cent cinquante mille francs ; le tout s'entend en espèces, matériel, créances, marchandises, fonds de commerce ou tous autres éléments, ainsi qu'il est dit à l'acte.

Les dépôts ont été faits au greffe du tribunal de commerce d'Alger et de la Justice de paix du canton sud d'Alger le 2 janvier 1920.

¹ Jean Mazères : apparenté à Louis Barthou. Fondateur des [Transports Mazères](#).

ÉCHOS
M. Étienne Baïlac,
chevalier de la Légion d'honneur
(*L'Écho d'Alger*, 3 mai 1921)

C'est avec une légitime fierté que nous faisons part à tous nos lecteurs de la méritée distinction accordée à notre cher directeur et ami, M. Étienne Baïlac, qui fut sous-lieutenant porte-drapeau au 3^e *bis* de zouaves pendant la guerre et qui est actuellement lieutenant au 9^e zouaves, et sur la poitrine duquel le gouvernement de la République vient d'épingler la croix des braves.

Quoique ayant donné en leur temps (16 novembre 1918), les deux belles citations dont fut honoré alors le lieutenant Étienne Baïlac, nous croyons devoir les reproduire ci dessous :

PREMIÈRE CITATION
À l'ordre de la division

Le sous-lieutenant BAÏLAC ÉTIENNE, officier porte-drapeau du 3^e *bis* de zouaves, est cité à l'ordre de l'infanterie divisionnaire de la 45^e Division algérienne.

Motif de la citation :

« Officier territorial venu volontairement au front dans un régiment actif.

« S'est particulièrement distingué au cours des combats du 24 au 30 septembre et des 1^{er}, 2 et 3 octobre 1918 comme chef de section, en entraînant brillamment son unité à l'assaut des positions ennemies, puis en assurant d'une façon parfaite, sous de violents bombardements, le ravitaillement en munitions des unités du régiment.

« Bel exemple de courage et d'abnégation. »

SECONDE CITATION
À l'ordre du corps d'armée

« Officier territorial servant sur sa demande dans un corps actif, a fait preuve du plus beau dévouement. Comme chef de section, s'est distingué par son calme et sa bravoure souriante, supportant toutes les fatigues et affrontant gaiement tous les dangers. S'est prodigué encore au cours des attaques du 25 septembre au 3 octobre, après avoir refusé de partir en permission pour participer, en assurant le ravitaillement de la première ligne, malgré de grandes difficultés, sous les feux les plus violents et toujours au moment opportun. A contribué ainsi pour une grande part au succès des opérations. »

Ce sont là des titres qui valent ceux de la plus antique noblesse et celui qui les mérita, se classe parmi les bons serviteurs de la France. Aussi, tout le personnel de *L'Écho d'Alger*, rédacteurs, employés d'administration, linotypistes, typographes, imprimeurs, expéditeurs, etc., s'unit-il dans un même sentiment de cordiale affection pour présenter à son directeur ses félicitations sincères, amicales et émues.

Nous nous considérons tous comme solidaires dans cette maison et c'est pourquoi, du premier au dernier, nous nous unissons pour célébrer très haut le témoignage de valeur et de courage accordé à celui qui, depuis près de dix années, tient haut et ferme le drapeau de notre journal.

Qu'il agrée nos vœux, comme il aura occasion d'agréer ceux des nombreux amis connus et même inconnus qui seront tous heureux de constater que *L'Écho d'Alger* est en bonnes mains.

Nécrologie
M^{me} veuve MAZÈRES
(*L'Écho d'Alger*, 13 février 1923)

Vous avons appris avec peine le décès survenu à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), de M^{me} veuve Mazères, mère de M. Jean Mazères, industriel au Maroc et ancien co-proprétaire de *l'Écho d'Alger*.

M^{me} veuve Mazères, qui était le cousin de M. Louis Barthou, ancien président du Conseil et ministre dans le cabinet actuel, laissera d'unanimes regrets dans les Basses-Pyrénées, où elle était universellement estimée pour sa charité et son grand cœur.

Nous présentons aux familles atteintes par ce deuil le témoignage de nos condoléances.

S.A., 29 septembre 1924 p. une durée de 99 ans.

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'« ÉCHO D'ALGER »
S.A. frse au capital de 2,5 MF.
Siège social : ALGER, 26, bd Carnot.
Adr. télépg. : ÉCHO-ALGER
Registre du commerce : Alger, n° 12.140
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1.032)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres, nommés pour 1 ans, propriétaires de 20 actions.
DUROUX (Jacques), 8, r. Ménerville, Alger ;
ZÉVACO (Nicolas) à Maison-Carrée ;
SALIBA (Georges), à El-Biar.

Commissaire aux comptes
DELPECH, 8, r. Ménerville, Alger.

Capital social. — 2,5 MF en 5.000 act. de 500 fr.
Répartition des bénéf. — 5 % p. constituer le fonds de la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, % à attribuer au directeur, % qui est spécifié par contrat. Le solde : aux act., après prélèvement des sommes nécessaires p. constituer tous fonds de rés. extraordinaire, de prévoyance ou d'amortissement.

Mort d'Étienne Baïlac
(*L'Écho d'Alger*, 24 mars 1928)

Notre confrère Étienne Baïlac, rédacteur en chef de *La Presse Libre*, qui était alité depuis une dizaine de jours, est décédé hier matin, emporté par une cruelle et foudroyante maladie, dont les soins éclairés et affectueux qui lui étaient prodigués n'ont pu avoir raison.

Étienne Baïlac était une figure algérienne très connue. Il joua dans la presse et dans la politique, où son tempérament ardent le portait aux places les plus avancées, un rôle important. Il prit part, avec fougue, à tous les grands mouvements qui ont agité l'opinion et paya généreusement de sa personne dans les luttes auxquelles il participa.

Son amour de l'action a revêtu diverses formes sous lesquelles il a dépensé une activité intense servie par un sens avisé des affaires. Persuasif, enthousiaste, il savait gagner des concours et communiquer à ses collaborateurs sa foi dans le succès de ce qu'il entreprenait.

Après avoir, dans le département d'Alger, puis dans l'Oranie, animé diverses œuvres, il revint à Alger en 1912 et y fonda l'*Écho d'Alger*, qu'il dirigea jusqu'en 1927. Récemment, il fondait *La Presse Libre* du soir, transformée, il y a quelques jours-en quotidien du matin.

Étienne Baïlac disparaît en pleine lutte, enlevé par un mal inexorable aggravé encore par le surmenage occasionné par la mise en train de sa plus récente entreprise. Ses amis, ses collaborateurs anciens et nouveaux de la Presse emportent de lui le souvenir d'un confrère, d'un camarade doué de solides qualités professionnelles, d'un homme obligeant et cordial.

Nous nous inclinons tristement devant la tombe prématurément ouverte du confrère dont l'activité méritait une carrière beaucoup plus longue. Nous prions madame et mesdemoiselles Baïlac, madame veuve Renaudin et ses fils, nos amis Émile et Marceau, M. René Baïlac, commissaire de police à Médéa, de croire à la grande part sincère que nous prenons à leur immense douleur.

Décès de Joseph GORSE,
directeur général honoraire et conseiller technique de l'*Écho d'Alger*
(L'*Écho d'Alger*, 25 janvier 1938)

Hier, matin, et dans la plus stricte intimité, la dépouille mortelle du vénéré doyen d'âge de la Presse algérienne a été inhumée à Saint-Eugène, en présence des amis du défunt et du personnel disponible de tous les services de l'« *Écho d'Alger* ».

Joseph Gorse, directeur général honoraire et conseiller technique de ce journal, avait, quelques heures avant de s'éteindre, exigé que son décès ne soit porté à la connaissance des lecteurs qu'après la célébration des obsèques et que celles-ci ne soient suivies que par ses amis personnels et ses collaborateurs.

Celui qui disparaît après une longue carrière civique et professionnelle d'une magnifique unité morale, laissera dans la mémoire de ses concitoyens et de ses confrères l'image d'une destinée uniquement vouée au bien.

Le nom de Joseph Gorse est étroitement lié aux annales de l'« *Écho d'Alger* », à l'état-major duquel il appartient dès le premier jour de la fondation du journal, et dans lequel il œuvra jusqu'à la veille de sa propre fin.

Notre grand ami, après de fortes études poursuivies dans la métropole, curieux de littérature et d'art, s'était orienté vers le professorat, lorsqu'il y a une soixantaine d'années l'état chancelant de sa santé le conduisit à Alger où il recouvra rapidement la belle énergie physique qui lui permit de déployer, jusqu'au seuil de la 83^e année, les plus actives qualités de l'esprit.

Il anima tout d'abord un commerce de librairie où il parfit son éducation intellectuelle au contact quotidien des classiques.

Lorsque, il y a 27 ans, Étienne Baïlac fonda l'« *Écho d'Alger* », il s'attacha en qualité de secrétaire adjoint de la rédaction l'ami des livres qui vit dans la profession du journaliste l'occasion de contenter davantage la vocation qui le portait vers les lettres.

Il fit l'apprentissage d'un métier auquel le destinait une culture générale très poussée, en y apportant le tribut d'un bon sens aiguisé et d'une droiture sans défaut.

Lorsque éclata la Grande Guerre, Joseph Gorse, sexagénaire, et ne pouvant servir aux armées, vit peser sur ses épaules le lourd fardeau des responsabilités qui s'étaient jusqu'alors réparties sur l'équipe des jeunes que la mobilisation réclamait.

Durant quatre années, il fut à la fois le cerveau et le bras d'une entreprise qui débutait à peine. Il s'acquitta de cette tâche écrasante avec une ardeur, une conscience et un bonheur incomparables, luttant jour et nuit, contre vents et marées à l'effet de conserver intact le dépôt qui lui avait été confié.

Ce sentiment du devoir, cet attachement au navire dont il avait été pendant quatre années le bon pilote, devaient trouver leur juste récompense grâce au discernement et à l'esprit d'équité d'un homme de cœur.

C'est, en effet, à Joseph Gorse, sur la proposition de M. Jacques Duroux, président du nouveau conseil d'administration de l' « Écho d'Alger », que fut confiée la direction générale du journal que notre ami assura avec une compétence hors de pair pendant une dizaine d'années.

Que l'on nous permette ici d'ouvrir une parenthèse pour dire en quelle affectueuse estime le sénateur d'Alger tenait Joseph Gorse dont il avait su, en dépit de la cuirasse de modestie qui le défendait, discerner les exquisités et la compétence éprouvée.

M. Jacques Duroux a voulu, dès qu'il a été informé que l'état de Joseph Gorse déclinait, à être tenu régulièrement au courant de l'évolution de son mal.

Aussi est-ce, avant tout, et pour nous conformer au message empreint d'affliction qui nous parvint de Paris, que nous nous exprimons ici, au nom du sénateur d'Alger.

C'est en son nom, et parce que nous savons la qualité de la sympathie qu'il portait au premier de ses collaborateurs, que nous déposons les fleurs du souvenir sur la tombe de celui que nous pleurons.

Il est extrêmement rare que des professionnels du journalisme se fixent dans une maison avant d'avoir en divers postes essayé leur activité.

Joseph Gorse s'était donné tout entier, il y a 27 ans à l' « Écho d'Alger ». Il meurt octogénaire, sans avoir cessé d'exercer cette activité.

Le conseil d'administration de l' « Écho d'Alger », toujours sur la proposition de son président M. Jacques Duroux, en lui accordant, sur sa demande, l'honorariat il y a trois ans, avait fait appel à son expérience en se l'attachant comme conseiller technique.

L'ancien directeur honoraire, de l' « Écho d'Alger », chevalier de la Légion d'honneur, lègue à ses confrères l'exemple d'une existence dont le culte de la droiture fut la caractéristique obstinée.

Sa fin n'a pas été moins exemplaire. Se sentant mourir, et quelques heures avant d'exhaler son dernier souffle, il dit à son entourage sa résignation et exprima sa volonté de partir sans appareil, sans pompe oratoire, aussi simplement qu'il avait vécu.

L' « Écho d'Alger » perd, en Joseph Gorse, le meilleur des guides et le meilleur des amis.

Que M^{me} V^{ve} Joseph Gorse daigne accepter l'hommage de notre très profonde affliction.

Fr. BEUSCHER.

Le général François a proclamé la vérité sur le drame de Syrie
(*L'Écho d'Alger*, 30 octobre 1941)

... MM. de Sérigny et Robe, directeurs de l'« Écho d'Alger » et de la « Dépêche algérienne »...

DARLAN ? GIRAUD ? DE GAULLE ?
LA BATAILLE D'ALGER POUR LA RÉPUBLIQUE PAR UN TEMOIN
(*L'Aurore*, 28 juin 1945)

XVII. — Pas encore la République !...

M. ANDRÉ LABARTHE, commissaire à l'information, prend, dès son arrivée au gouvernement, des mesures énergiques. Il ordonne l'arrestation de journalistes collaborateurs et envoie en résidence surveillée un des potentats de la presse, M. Robe, directeur de la *Dépêche algérienne**. Le lendemain, il change la direction de Radio France en mettant à sa tête M. Robert Mangin. Celui-ci, suivant l'exemple de son chef, nettoie la maison. M. René Richard, rédacteur en chef de l'*Écho d'Alger*, qui avait écrit de nombreux articles en faveur de la politique de Vichy, rédigeait la chronique de politique étrangère : il est immédiatement remercié.

La censure est expurgée de tous les censeurs vichystes et on peut enfin parler de République, mais...

Mais... pas question du général de Gaulle. La consigne là dessus reste formelle. Labarthe veut entraîner Giraud vers une politique républicaine et le faire rompre avec de Gaulle.

.....

[La Bourse aux mensonges](#)

Une enquête de Nicolas ZANNETTACCI

IV. — « L'ÉCHO D'ALGER » : un homme à titres (M. DE SÉRIGNY) et son beau-frère-patron (M. DUROUX)
(*Alger Républicain*, 10 décembre 1953)

Vous avez vu Guignol ?

Oui. Sûrement.

Alors, vous avez vu comment sont actionnés les pantins qui sont en scène : par en bas, par des hommes et des mains invisibles.

Mais le public, lui, ne voit que Guignol, le gendarme, le mari cocu, sa femme, le galant... Il rit des grimaces des acteurs, des guignols...

C'est la même chose pour la presse à gages. On nous montre les acteurs, en l'occurrence les journalistes principaux : reporters et éditorialistes divers, rédacteurs en chef, directeurs mêmes. Tous ces gens s'agitent, écrivent sur des sujets divers, prennent position sur les problèmes, font le silence sur d'autres, suivant les ordres qu'ils reçoivent. On les voit, on les lit.

Mais ceux qui donnent les ordres, ceux qui tiennent et tirent les ficelles sont souvent invisibles.

Qui sont donc ces hommes ?

Présentation

Long comme un jour sans pain, habillé toujours comme un croquemort — que ces travailleurs nous excusent de la comparaison — en cérémonie officielle, les lunettes sur le nez, promenant toujours sur tout et sur tous un regard étonné, voici :

M. le vicomte Alain de Sérigny

- directeur général de « L'Écho d'Alger » ;
- vice-président de l'Assemblée algérienne ;
- membre de la commission du commerce ;
- président de la société des Cargos algériens ;
- administrateur de la société Campenon-Bernard ;
- administrateur de la Société agricole algérienne ;

- Propriétaire-agriculteur- viticulteur ;
- ex-chef du service des colis postaux à la « Transat » ;
- beau-frère du minotier milliardaire Duroux et mari de sa sœur (à Duroux) ;
- Titulaire de la « Francisque gallique » conférée par Pétain pour « bons et loyaux services... », et...
- roi des gaffeurs.

C'est de lui qu'un journaliste disait un jour : « Il pourrait chanter avec vérité, sur l'air de cette vieille chanson : « Le plus malin du village... » :

« Le plus malin de tout' la presse
« C'est moi Alain, j'vous l'dis tout bas
« C'qui fait que j'trompe les plus pervers
« C'est qu'à mon air on l'dirait pas. »

Les titres de M. de Sérigny

C'est vrai que M. le vicomte n'a pas l'air bien malin. Ses collègues de l'Assemblée algérienne lui ont fait une solide — et méritée — réputation de gaffeur.

Quand on le voit, en séance, demander la parole pour défendre un projet ou une motion, on dit tout de suite : « Adieu, c'est f... ».

Et pourtant, tel qu'il est, M. de Sérigny dirige le quotidien qui proclame avoir le plus fort tirage d'Algérie : « L'Écho d'Alger ».

Il est, lui, un maître visible. Disons qu'il est, en même temps, le guignol et celui qui a en mains une partie des ficelles qui font marcher guignol...

M. de Sérigny participe à plusieurs grosses affaires, comme président ou comme administrateur.

Les Cargos algériens

La « Société des cargos algériens » lui prend le plus clair de son activité.

M. de Sérigny en est le président. L'un des administrateurs les plus actifs était M. André Coudray, décédé il y a quelques semaines.

M. André Coudray était parent de M. Henri Germain, lui-même administrateur de la « Compagnie de navigation mixte » ; du « Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie » ; de la « Société Bahu Coudray et Cie » au capital de 30 millions, spécialisée dans le transport des primeurs ; de la « Régie foncière », et gérant de la « Société J. Coudray et fils » ; du « Transit colonial » ; de la « Nord-africaine foncière agricole et commerciale ».

Les agents généraux pour l'Algérie et la Tunisie des « Cargos algériens » sont MM. J. Coudray et fils, 11, boulevard de la République à Alger.

Campenon-Bernard

De la mer, passons aux travaux publics.

M. de Sérigny est administrateur de la société de travaux publics « Campenon-Bernard ».

Cette société a un capital de 252 millions de francs. Elle occupe environ 5.000 ouvriers et employés.

« Campenon Bernard » possède des filiales au Maroc, en Argentine, au Vénézuéla.

La société est bien connue et bien implantée en Algérie. Elle a construit les barrages du Hamiz (Algérois), des Béni-Badhel (Oranie), barrage qui alimente en eau potable la ville d'Oran, de l'Oued Fodda (Algérois).

« Campenon Bernard » construit actuellement l'aéroport de Maison-Blanche dans l'Algérois, les jetées de Mers-el-Kébir dans l'Oranie, et le barrage de Kerrata dans le Constantinois.

Au conseil d'administration de la société « Campenon Bernard » ne figure pas n'importe qui. Il faut des hommes de « poids », susceptibles de défendre les intérêts

nationaux, coloniaux et internationaux de la société. Des hommes des banques, de la grosse industrie, des élus dans les différentes assemblées...

Aussi, on y voit, entre autres, M. Jacques Fernay [Féray], associé-gérant de la « Banque Mallet frères » et administrateur de la Banque de l' « Union Parisienne » ; M. Pierre Ricard, vice président du C.N.P.F. (Comité national du patronat français) et président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française ; M. Martial Tricaud, directeur de la Banque de l'Union Parisienne ; M. le comte Raoul de Lubersac...

Les bénéfices de cette société se sont élevés en 1951 à 314 millions 452.000 francs ; en 1952 à 338 millions 262.611 francs.

La vigne

Impossible, en Algérie, de sous-estimer et de négliger l'apport du vin dans son... économie personnelle. Et n'oublions pas, non plus, la puissance des viticulteurs, des gros, et leur considérable influence sur la politique et l'économie algérienne.

Aussi, M. de Sérigny a « un pied dans la terre », pardon : dans la vigne.

La Société agricole algérienne possède à Bérard, dans l'Algérois, le domaine Benkoucha, de 223 hectares de vignes. À Oued-el-Alleug (Algérois aussi), elle en a 168. Cette société a également des intérêts au Crédit industriel et commercial.

M. Alain Le Moyne vicomte de Sérigny est administrateur de la « Société agricole algérienne ».

Et voilà le patron

Si M. de Sérigny n'est que directeur général et un peu patron de « L'Écho d'Alger », M. Jean Duroux en est le grand patron.

M. Jean Duroux est le fils de M. Jacques Duroux — aujourd'hui décédé — sénateur radical socialiste d'Alger, grand maître de l'Algérois, pendant longtemps, et ne souffrant aucune opposition à ses volontés.

C'est dans la meunerie que M. Duroux a fait le plus clair de son immense fortune. Les moulins Duroux sont une affaire immense et excellente. Ils font que la signature de M. Jean Duroux était, en 1949, évaluée en banque à plusieurs milliards. Depuis les milliards ont encore augmenté.

Contrairement à son père, M. Jean Duroux n'a jamais encore sollicité un mandat politique. Il dirige, commande à « L'Écho » dont il est propriétaire, sans faire parler de lui outre mesure.

Mais ça va changer. On prête à M. Jean Duroux l'intention de déloger M. Borgeaud du Sénat, et de reprendre au Luxembourg la place longtemps occupée par son père...

Avec « L'Écho », M. Jean Duroux est à la « Compagnie algérienne de meunerie » ; à la « Société des cargos algériens » (avec son beau-frère M. Alain de Sérigny) ; à la « North African Rubber » ; à la « Société Roubéenne d'exploitation » qui possède 367 hectares de vignes à Rouïba (Algérois).

M. Jean Duroux aurait aussi des intérêts au « Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie » ainsi qu'à la « Société générale de crédit industriel et commercial ».

C'est un homme très occupé.

Aussi, pour se reposer des affaires et des soucis, il a une propriété minuscule — pour lui — de 62 hectares de vignes à Rouïba, qui lui fournit le vin de table. Du bon, c'est sûr.

Quel journal lis-tu ouvrier, fonctionnaire employé, commerçant ?

...Grève des inscrits maritimes en 1953 ; grève des employés de banque en 1951 ; grève des fonctionnaires en août 1953 ; grèves du bâtiment et des travaux publics, nombreuses chaque année ; protestations véhémentes des commerçants contre les impôts, taxes, nouvelles mesures...

*
* *

Ouvrier du bâtiment qui lis « L'Écho », ne t'étonne pas de ne pas trouver dans « ton » journal la défense des revendications que « Campenon-Bernard » te refuse ?

Mais, voyons, réfléchis. M. de Sérigny dirige « L'Écho ». Et il est associé de « Campenon Bernard ». Tu lis le journal de ton patron...

Fonctionnaire, « L'Écho » est ton bréviaire ? Tu t'étonnes que, pendant les grèves du mois d'août, quand tu te battais pour le pain de tes enfants et pour tes droits, « L'Écho » t'ait comparé à un « rat » installé dans un bon fromage ?

Quoi d'étonnant, pourtant : MM. de Sérigny-Duroux vont-ils aller contre un gouvernement, des ministres qui sont l'émanation même des puissances économiques et financières dont les patrons de « L'Écho » font partie ?

Inscrits maritimes qui lisez en core « L'Écho » ?... Voyons, pouvez-vous lire autre chose que ce que veut M. de Sérigny, votre patron et patron de « L'Écho » ?

Employés de banque, qui avez en core confiance en « L'Écho » ? Vous le lisez ?

Mais « L'Écho » c'est M. de Sérigny associé de M. Fernay [Féray], gérant de la banque Mallet frères, associé de M. Martial Tricaud. directeur de la Banque de l'Union parisienne » : « L'Écho », c'est M. Duroux, du « Crédit foncier »...

Commerçants, qui lisez « L'Écho » : c'est « votre » journal dites-vous ?

Pourtant, « L'Écho » c'est M. de Sérigny, qui a accepté et fait voter la réforme des finances locales. Cette réforme, on l'essaie en Algérie avant de la réaliser en France. Vous servez de « cobaye ». « L'Écho » vous a trompé. C'est votre journal ? — Non — c'est celui de la grosse industrie et du gros commerce, de la banque...
